



Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée
3 rue Ulphy Cottinet
80800 Lamotte-Warfusée
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la Commune : <http://www.lamottewarfusee.fr/>

À vos agendas ! Planning de Juin à Août Retrouvez le calendrier des animations sur le Site Internet de la Commune

Juin :

- Dimanche 9 : Elections Européennes** : Le bureau de vote en la salle de Conseil municipal sera ouvert de 8 h à 18 h. Les cartes électorales pour les nouveaux électeurs seront disponibles en mairie. Une convocation sera envoyée aux électeurs concernés.
- Mardi 18 : Séance « Bébés Lecteurs »** : Plus de renseignements sur le Site Internet de la Commune.
- Samedi 29 : Soirée Jeux de société** : Organisée par la Médiathèque « Croq'pages » à partir de 17 h. Plus de renseignements sur le Site croqpages.fr.
- Samedi 29 : Porte ouverte de l'école de Lamotte Warfusée** : visite des écoles pour les nouveaux élèves. Les horaires seront indiqués directement aux familles par la directrice.

Juillet :

- Lundi 1er : Réunion publique** : les familles ayant des enfants scolarisés dans notre école sont invitées à cette rencontre. Il s'agira de présenter les lignes de la rentrée scolaire 2024. Un mail a été envoyé à chaque famille concernée. Rendez-vous à 18 h en la salle polyvalente CPI.
- Dimanche 14 : Commémoration du 14 juillet 1789** : Rendez-vous à la mairie à partir de 10 h 45. A l'issue de cette commémoration, un vin d'honneur sera servi sur la place de la Mairie.

Août :

Du 10 au 12 : Fête locale des lamottais :

- Samedi 10** : repas organisé par la Comité des fêtes à partir de 19 h sur la place. Un tract vous sera distribué prochainement,
- Dimanche 11** : Une réderie est organisée par l'association VAL de 7 h à 18 h, rue Ulphy Cottinet, rue Delambre, rue Neuve et rue de Montreuil. Inscriptions sur place. Animations foraines,
- Lundi 12** : à partir de 16 heures, distribution de tickets de manège gratuits aux enfants.



SÉANCES BÉBÉS-LECTEURS DELOCALISÉES
Enfants de 0-4 ans accompagnés d'une assistante maternelle ou des parents

CORCHE LA NEUVILLE FOUILLOY LAMOTTE-WARFUSÉE MARCELCAVE VILLERS-BRETONNEUX

SEPTEMBRE 2024

**PLANNING EN COURS
DE PRÉPARATION
INFORMATIONS À VENIR**

De 9h30 à 10h15 - Séances assurées par assistantes maternelles et bibliothécaires - Entrée libre et gratuite, sur réservation.

Médiathèques intercommunales
Tél. : 03 22 96 35 86
www.lecturepublique.valdesomme.com
Facebook : @MediathequesValdeSomme

Val de Somme
lecture publique

Fermeture estivale de la Mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé :
du lundi 15 juillet au vendredi 2 août 2024

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :
M. F. DEHURTEVENT, le Maire au 06 07 19 31 33
M. H. DAMIS, le premier Adjoint au 07 49 85 92 29



L'actu express des lamottais À suivre sur la Commune...



Elections Européennes : dimanche 9 juin 2024

L'adresse du bureau de vote se trouve à la mairie de Lamotte-Warfusée.
Il sera ouvert de 8 h à 18 h.



Les cartes électorales sont en cours d'édition.

Elles seront disponibles en mairie et le jour des élections dans le bureau de vote. Une convocation sera envoyée aux personnes concernées.

Ouverture de classe septembre 2024 - présentation

Comme évoqué dans le dernier bulletin, il y aura une ouverture de classe en septembre 2024.

Afin de présenter aux familles les grandes lignes de cette ouverture et les aménagements nécessaires, nous invitons les familles dont les enfants sont scolarisés à Lamotte-Warfusée à une réunion publique le : **lundi 1er juillet 2024 à 18 h en la salle CPI**

L'équipe enseignante ainsi que le prestataire du service périscolaire seront présents.



Environnement - dépôts sauvages

Régulièrement, lors de travaux de tontes sur le tour de ville au niveau du chemin d'Abancourt, Thierry, employé communal trouve sur son chemin des déchets en tout genre (des ordures ménagères, du gazon, de la terre, des branches, etc..)

Nous vous rappelons que les déchets doivent être triés et déposés soit dans les containers mis à votre disposition soit en déchèterie à Villers-Bretonneux ou Corbie.



Notez que ce type d'incivilité est passible d'une amende administrative dont le montant est fixé à 500 € (en accord avec [art. L 2212-2-1](#) du CGCT).

Via le lien suivant vous trouverez le rappel des disposition en matière de tri sélectif sur notre territoire : www.valdesomme.com mais aussi le sur le site Internet de notre Commune.

Nous comptons sur le civisme de chacun des lamottais.



Rappel sécurité routière - circulation des véhicules

Comme indiqué sur les panneaux routiers, la circulation des véhicules dans la rue de Corbie a une réglementation spécifique :

- Sens de la montée : (Du n°1 au environ du N°29), réservée aux riverains.
- Sens de la descente : aucune restriction

Par ailleurs, la vitesse de circulation sur l'ensemble du village est limitée à 50 Km/h sauf axe particulier dont la vitesse sera matérialisée par des panneaux spécifiques.

Pour finir, suite à un accident de la circulation, le feu tricolore route nationale est en panne. Sur cette axe, les panneaux routiers prennent donc le relais. Attention il y a des stops !